

trement il en ait été ordonné, de délivrer des Billets de Banque pour les anciennes Estdes suivant le cours qui a été réglé par la Declaration du mois de Mars dernier. A Paris le 20. Avril 1720. Signé PHELIPPEAUX.

Les Actions monterent le 26. à 1812. & baissèrent le 28. à 1808. Les vols continuans tousjours à Paris, à cause de la misere excessive où le peuple se trouve réduit, on a établi dans chaque quartier des corps de garde pour tâcher d'arrêter le cours de ces desordres, les Compagnies qui ont été formées à ce sujet sont composées de 150. hommes chacune, & ont ordre de veiller à la sureté publique, & en même tems d'enlever tous les Mandians & Gens sans aveu qui doivent être ensuite transportez au Mississipi. Le 27. on en fit partir 300. de cette Ville tant hommes que femmes pour être conduits à la Rochelle où ils doivent être embarquez; pareilles recrues se font dans les Provinces du Royaume, ce qui repand par tout la frayeur. Par un Arrêt du Conseil qui fut publié environ ce tems là, Les Srs. Glomy, Pasquier, le Vasseur, Sauvaire, Hamelin & Lajanex ont été commis pour signer les Billets de Banque de mil livres & cent liv. à la place des Srs. Bourgeois, Fenelon, & du Revest. Un autre de la même datte, permet l'entrée dans le Royaume de toutes sortes de Bestiaux sans payer aucun droit. & un troisieme fixe des délais pour le remboursement des rentes du Clergé & des Officiers du dixieme denier, &c.

Quelques lettres du 2. May portent que le Roi avoit cédé à la Compagnie le Domaine de Bellisse moyennant 50000. liv. qu'elle payeroit sous les ans à S. M. & qu'on avoit deja enlevé